

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 16 décembre 2013

N/Réf. : CODEP-STR-2013-066214

**APAVE Alsacienne SAS**

2 rue Thiers

BP 1347

68056 MULHOUSE cedex

**Objet :** Contrôle de supervision inopiné par l'Autorité de sûreté nucléaire le 09 décembre 2013  
Référence inspection : INSNP-STR-2013-0765  
Référence organisme agréé : OARP0070

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection prévue dans la décision n° 2010-DC-0191 du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes chargés des contrôles en radioprotection, l'Autorité de sûreté nucléaire a effectué un contrôle de supervision inopiné lors d'une prestation d'un de vos contrôleurs le 09 décembre 2013.

Suite aux constatations faites à cette occasion par l'inspecteur, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

Le contrôle de supervision inopiné du 09 décembre 2013 a eu lieu lors de la vérification de treize sources radioactives scellées détenues et utilisées par la société TEREOS SYRAL à Marckolsheim (67). La mission de votre agent consistait en la réalisation du contrôle externe de radioprotection de l'installation susvisée.

L'inspecteur note positivement que votre contrôleur dispose de solides connaissances techniques pour la réalisation de la prestation de contrôle susvisée.

#### **A. Demandes d'actions correctives : sans objet**

#### **B. Compléments d'informations :**

Demande n°B.1 : **Je vous demande de me transmettre une copie du rapport émis par votre contrôleur suite au contrôle des sources de la société TEREOS SYRAL ;**

**C. Observations : sans objet**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ma demande dans un délai qui ne dépassera pas deux mois.

Par ailleurs, conformément au devoir d'information du public fixé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'adjoint au chef de la division de Strasbourg

**SIGNÉ PAR**

Vincent BLANCHARD